

Acte 3 de la décentralisation :
DEMOCRATIE ET REUNIFICATION POUR LA BRETAGNE

D'ici quelques mois sera voté au Sénat et à l'Assemblée nationale un texte de loi portant sur l' «*acte 3 de la décentralisation*». Dans la majeure partie des Etats européens, mais aussi dans l'Etat français, de nombreux territoires ont évolué et disposent aujourd'hui de statuts divers (à commencer par l'Alsace et la Moselle, la ville de Paris, la collectivité territoriale corse, les collectivités de Martinique ou de Guadeloupe, la Nouvelle-Calédonie et son statut «*de son propre genre*»,...). Avec l'acte 3, et grâce à la mobilisation des élus et de la société, nous verrons bientôt la création d'une nouvelle collectivité unique alsacienne, voire d'une future collectivité territoriale basque.

En Bretagne, malgré une revendication longue en terme de démocratie, cette évolution s'est faite sans prise en compte réelle des attentes du peuple breton . A commencer par celle de la Réunification de la Loire-Atlantique au reste de la Bretagne.

Entre la création des Etablissements publics régionaux en 1972 et celle des conseils régionaux en tant que tels en 1986, jamais la possibilité n'a été donnée aux bretonnes et aux bretons de choisir clairement leur cadre de vie. Cela a conduit, à une amputation non-démocratique de la Bretagne, entre la région à quatre départements et le pays nantais.

L'acte 3 de la décentralisation ne doit pas être un acte manqué !

Voilà pourquoi nous manifestons samedi 15 décembre à Morlaix, dans la circonscription où est élue la ministre de la Décentralisation Marylise Lebranchu, pour la **Démocratie et la Réunification**.

Démocratie, car nous réclamons en tant qu'habitantes et habitants de la Bretagne le droit de décider de notre avenir institutionnel. Nous voulons nous même prendre en charge les politiques sociales, environnementales, éducatives, linguistiques, etc... , à travers une nouvelle organisation démocratique garante d'un parlementarisme local et de l'équilibre des territoires.

Réunification, parce que toutes nouvelles «décentralisation» ou «régionalisation», ne peut réellement se faire sans résoudre le problème de la partition territoriale de la Bretagne.

C'est la contribution de la société civile bretonne à cette réforme. Nous attendons des élus de l'ensemble de la Bretagne, et notamment de la ministre Mme Lebranchu qui, comme d'autres députés bretons, s'était récemment positionnée en faveur de la réunification, qu'ils agissent.